Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 16e SÉANCE EXTAORDINAIRE (HUIS CLOS) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2019, À 12 H, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

PRÉSENCES :

Mmes Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Martine Martin, membre indépendant – expertise dans les organismes communautaires
Jasmine Martineau, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Alexandra Noël, membre désigné - conseil multidisciplinaire (CM)
Marie-Josée Noël, membre indépendant – compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines

MM Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant – expertise en réadaptation
Francis Simard, **président**, membre indépendant – compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Donald Vigneau, représentant de la Fondation Santé de l'Archipel

Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

ABSENCES :

Mmes Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Céline Decoste, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Miriam Gaudet Chiasson, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Annick Nadeau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement

Dre Christine Paquet, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 12 h 6.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 16e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 18 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2019-12-662

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

DOSSIERS – DÉCISION

3. Nomination au poste de directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques ;
4. Levée de la séance.

DOSSIERS-DÉCISION

3. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT la dotation du poste de directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

Mme Jasmine Martineau, Présidente-directrice générale;

Mme Marie-Josée Noël, représentante du conseil d'administration;

M. Michel Boudreault, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de madame Ann Martell;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dument appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Ann Martell au poste de directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

De fixer son salaire à la classe 20, tel qu'autorisée par le MSSS, en conformité avec les modalités applicables au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96).

Son entrée en fonction est prévu pour la fin janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2019-12-663

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 12 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2019-12-664

Francis Simard
Président

Jasmine Martineau
Secrétaire du conseil